


## Ville du Plessis-Pâté

présenté aux Assises  
de la mobilité 2016

Défi  Action 3/4.1 - Pacifier la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs

### 1 DESCRIPTION DU PROJET

La ville du Plessis-Pâté est une ville de 4 100 habitants située entre Sainte-Geneviève-des-Bois et Brétigny-sur-Orge dans l'Essonne. La partie habitée se regroupe au nord-ouest sur une superficie de 90 hectares. Depuis les années 70, la commune a connu un fort développement. Le tissu pavillonnaire est prédominant à 90%.

En 2010, la commune et l'agglomération décident de créer une nouvelle circulation cyclable entre la gare RER C de Brétigny-sur-Orge et la zone commerciale de la Croix Blanche de Sainte-Geneviève-des-Bois. La concertation avec la population entraîne des modifications dans le tracé qui nécessite alors la création d'une zone 30.



©Ville du Plessis-Pâté

Une réflexion entre élus est ainsi menée sur les avantages des zones 30 et la décision est prise de passer l'ensemble de la commune en zone 30, à l'exception de la départementale (route de Corbeil).

Cette décision est confortée par la configuration des rues qui ne permettent souvent pas une vitesse à 50 km/h et par la volonté d'avoir une signalétique simple et homogène sur la ville. Ainsi 4 panneaux et 5 totems suffisent à indiquer le passage en zone 30 de toute la ville.

Par ailleurs une étude de trafic réalisée à cette occasion a montré l'existence de nombreux excès de vitesse sur la commune (entre 60 et 91km/h) à raison de 50 infractions sur 4 jours, impliquant un risque important d'accident.

En généralisant la limitation de vitesse à 30km/h, l'objectif était ainsi de limiter les nuisances dues à la voiture (excès de vitesse, risques d'accident, bruit routier) tout en sécurisant le cheminement des piétons et des cyclistes dans la ville.

Le comité consultatif d'urbanisme et du cadre de vie a été associé à ce projet tout comme les résidents par le biais d'une réunion de quartier.

Une campagne d'information a aussi été réalisée dans le magazine municipal et le Facebook de la commune.

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

La ville du Plessis-Pâté est le porteur de projet et a pris en charge le financement de l'opération.

Les postes de dépense sont les suivants :

- installation des totems de signalisation d'entrée en zone 30 : 3 500 euros par totem
- installation de ralentisseur : 8 000 euros
- mise en place d'un plateau : entre 10 000 et 100 000 euros



©Ville du Plessis-Pâté

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET

La généralisation de la vitesse à 30km/h en 2011 a eu des effets positifs sur la vitesse ressentie et sur le confort des piétons et des deux roues dans la ville. Pour s'assurer du respect de la limitation de vitesse, les contrôles radar ont été renforcés par la police municipale et des aménagements de voirie ont été réalisés : aménagements de plateaux sur des intersections et des dos-d'âne, chicanes et rétrécissements ponctuels de voirie.

Néanmoins, cette mesure ne permet pas de tout contrôler, notamment pour les personnes qui ne respecteraient pas le code de la route. Il n'y a pas de profil type du mauvais conducteur, mais on peut observer un relâchement des comportements la nuit.

## 4

### CONTACT

Ville du Plessis-Pâté, Sylvain Tanguy, Maire

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)



©Ville du Plessis-Pâté